

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



AME

Translation

Table des matières

1. Application des conditions générales - Opposabilité	2
2. Passation des commandes / devis	2
3. Preuve	4
4. Acompte	4
5. Délai de livraison	4
6. Obligations du prestataire	4
7. Obligations du client	4
8. Confidentialité	5
9. Format	5
10. Responsabilité	5
11. Corrections et relectures	5
12. Modalités de paiement	6
13. Propriété intellectuelle	6
14. Annulation	7
15. Règlement amiable	7
16. Droit applicable - Juridiction compétente	7

Ces conditions générales de prestation de services présentent les droits et les obligations de Monsieur Malard Alexis, traducteur technique indépendant, dont le numéro SIRET est le 831 946 918 00016 (ci-après le « **Prestataire** »), d'une part, et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier de ses services (ci-après le « **Client** »), d'autre part.

1. Application des conditions générales - Opposabilité

Toute commande passée implique l'**adhésion entière et sans réserve** du **Client** aux présentes conditions générales de prestation de services à l'exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir sur les présentes conditions générales de prestation de services.

L'exécution de toute prestation par le **Prestataire** implique de la part du **Client** l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au **Prestataire**, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le **Prestataire** ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de prestation de services, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. Passation des commandes / devis

Chaque commande du **Client** est généralement précédée d'un **devis gratuit**, établi par le **Prestataire**, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le **Client**.

Le devis adressé par le **Prestataire** au **Client**, par courrier postal, fax ou courrier électronique, précise notamment :

- Le nombre de pages ou de mots soumis à traduction ;
- La langue de traduction ;
- Les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit au temps passé, soit encore sur la base du tarif du **Prestataire** en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire) ou au mot cible (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte traduit) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft (ou tout autre outil permettant ce décompte tel que MemoQ ou SDL Trados), à la ligne ou à la page ;
- Le délai de livraison de la prestation de traduction ;

- Le format des documents à traduire en cas de demande de mise en page spécifique du document livré ;
- Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par le **Prestataire**.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le **Client** doit retourner au **Prestataire** le devis **sans aucune modification**, soit par courrier postal ou fax signé avec la mention « bon pour accord » lorsque le devis lui a été adressé par fax ou par courrier postal, soit par courrier électronique avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par courrier électronique. À défaut de réception de l'acceptation du devis, le **Prestataire** se réserve le droit de **ne pas commencer sa prestation**.

À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans le délai indiqué sur le devis ou à défaut dans un **délai de 3 (trois) mois** à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier est réputé **caduc**.

Le **Prestataire** se réserve la possibilité, après en avoir informé le **Client**, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du **Client**, et ce, notamment dans les cas suivants :

1. La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le **Client** postérieurement à l'établissement du devis par le **Prestataire**. Dans ce cas, le **Prestataire** se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte supplémentaire à traiter constaté ou demandé ;
2. L'absence de documents lors de l'établissement du devis (si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu à traiter).

À défaut d'accord exprès du **Client** sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, le **Prestataire** se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation. Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais exposés pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers exprès, etc.) sont à la charge du **Client**.

Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion du **Prestataire**, et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au **Client** ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'a été adressé au **Client** par le **Prestataire**, les commandes sont passées par **simple échange de courriers électroniques** et les prestations de traduction sont facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par le **Prestataire** ou à tout autre tarif convenu entre ce dernier et le **Client** dans l'échange de courriers électroniques. Toute validation par le **Client** du délai communiqué par le **Prestataire** **vaut commande**.

3. Preuve

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le **Client** admet de **considérer comme équivalent à l'original** et comme preuve parfaite, le fax, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

4. Acompte

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse **1 000 (mille) euros** peut être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage est précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commence qu'**après encaissement de l'acompte**.

5. Délai de livraison

Sous réserve de réception par le **Prestataire** de l'intégralité des documents objet de la prestation de traduction, le délai de livraison, donné à titre indicatif et mentionné sur le devis n'est applicable qu'à condition que le **Client** confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 2 ci-dessus dans un délai de **3 (trois) jours ouvrés** à compter de la réception du devis. Passé ce délai la date de livraison **peut faire l'objet d'une révision** en fonction de la charge de travail du **Prestataire**.

6. Obligations du prestataire

Le **Prestataire** s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le **Client** (glossaires, plans, dessins, abréviations, etc.). Le **Prestataire décline toute responsabilité** en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du **Client**.

7. Obligations du client

Le **Client** s'engage à mettre à la disposition du **Prestataire** l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à leur compréhension et, le cas échéant, la terminologie spécifique exigée. En cas de manquement du **Client** à son obligation d'informer le **Prestataire**, celui-ci **ne peut être tenu responsable des éventuelles non-conformités** ou d'un dépassement des délais.

Le **Client** dispose d'un délai de **10 (dix) jours ouvrés** à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation est **considérée comme ayant été dûment exécutée** et aucune contestation ne peut être admise. À cet effet, le **Client** admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale, fax ou courrier électronique.

8. Confidentialité

Le **Prestataire** s'engage à **respecter la confidentialité** des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au **Client** sur simple demande écrite.

La responsabilité du **Prestataire** ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au **Client** d'informer, **préalablement** ou lors de la commande, le **Prestataire** des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

9. Format

La traduction est livrée par courrier électronique au **format du document original**. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

10. Responsabilité

La responsabilité du **Prestataire** se limite uniquement au montant de la facture concernée.

En aucun cas, le **Prestataire** ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style.

Il est précisé que les délais de livraison **ne sont donnés qu'à titre indicatif**, leur inobservation **ne pouvant entraîner de pénalités pour retard**. En toute hypothèse, la responsabilité du **Prestataire** ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au **Client** ou à des tiers du fait d'un retard de livraison dû notamment à un cas de force majeure, ou à un éventuel problème d'acheminement.

11. Corrections et relectures

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, le **Prestataire** se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le **Client**.

Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, le **Prestataire** doit recevoir l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

12. Modalités de paiement

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent **établies net, sans escompte** et sont payables à **30 (trente) jours** à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, **l'intégralité des frais de change et bancaires donnent lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.**

La traduction reste la propriété du traducteur jusqu'au paiement complet.

Il convient de préciser s'agissant des seuls clients professionnels, qu'en cas de retard de paiement, **les commandes en cours sont interrompues** de plein droit jusqu'au complet paiement et le **Client** est redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, d'intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente **majorée de 10 (dix) points de pourcentage**, appliqué au montant de la facture considérée, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de **40 (quarante) euros**.

13. Propriété intellectuelle

Avant de soumettre un document pour traduction au **Prestataire**, le **Client** doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document.

À défaut, le **Prestataire** ne peut en aucune façon être tenu responsable si tout ou partie des documents confiés par le **Client** venait à violer le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le **Client** assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le **Client** reconnaît que la traduction produite par le **Prestataire** constitue un document nouveau dont **les droits d'auteur sont codétenus par l'auteur du document original et le Prestataire**. En conséquence, en cas de prestations à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, le **Prestataire** se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation, conformément à l'article L.132-11 du Code de la propriété intellectuelle.

14. Annulation

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit au **Prestataire**, le travail déjà effectué est facturé au **Client** à hauteur de **100 % (cent pour cent)** et le travail restant à effectuer à hauteur de **50 % (cinquante pour cent)**.

15. Règlement amiable

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit et avant toute action en justice, à se soumettre à une **tentative de conciliation**.

Pour ce faire, à compter de la survenance du fait litigieux, les parties s'obligent à **saisir conjointement** le Comité d'arbitrage de la SFT par LRAR avec copie par LRAR à l'autre partie.

Les parties s'engagent à faire leur possible pour que cette conciliation ait toutes les chances d'aboutir. Elles s'engagent à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire. Elles s'engagent par ailleurs à ne pas saisir un juge pendant les **4 (quatre) mois** qui suivent la saisine du Comité et admettent que toute saisine opérée en contradiction avec cette obligation peut s'analyser en une fin de non-recevoir ou à défaut, en un obstacle à tout règlement amiable du litige et justifie le versement à l'autre partie d'une indemnité de **1 500 (mille cinq cents) euros**.

16. Droit applicable - Jurisdiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises au **droit français** et doivent être interprétées conformément à celui-ci. À défaut de règlement amiable conformément à l'article 15 ci-dessus, les parties font attribution de **compétence exclusive aux tribunaux français** pour régler tout litige portant sur la prestation de service et les présentes conditions générales.